#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 23 juin 2006 (convocation du 27 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme DESSERTINE Laurence, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. LABARDIN Michel, M. GELLE Thierry. M. GUICHARD Max. M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, M. MANGON Jacques, Mme ISTE Michèle. Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent. M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude

M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques

M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert

Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean

Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan

M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain

M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise

M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry

Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe

M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick

M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel

M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel

M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick

M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri

Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert

M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime

M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick

M. PONS Henri à M. MANGON Jacques

Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude

M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry

Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

# POLE FINANCES Direction des Finances

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 juin 2006

N° 2006/0400

BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Construction de 2 logements collectifs locatifs, "Les Prés Lacoste Sud" - Emprunt principal de 78.275 € - Garantie - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 78.275 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 2 logements collectifs locatifs, « Les Prés Lacoste Sud », à Bègles.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la SAEMCIB;
- Vu l'article 221.19.2 du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil;
- Vu l'accord donné à cette opération par la Ville de Bègles par lettre du 12 avril 2006 ;

#### **DELIBERE**

ARTICLE 1: La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la SAEMCIB pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 78.275 € que cette Société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 2 logements collectifs locatifs, « Les Prés Lacoste Sud », à Bègles.

<u>ARTICLE 2</u> : Les caractéristiques du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- durée du prêt : 35 ans
- différé d'amortissement : 2 ans
- taux d'intérêt actuariel : 2,75 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0,5 % l'an (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et/ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

<u>ARTICLE 3</u>: La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 78.275 €, majorée des intérêts courus.

ARTICLE 4: Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 5</u>: Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 6** : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SAEMCIB, ainsi que la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 3 JUILLET 2006 M. HENRI HOUDEBERT